

fournit la preuve évidente de ce que je viens de dire. Après avoir nommé les membres de la commission, dont le président était lord Romilly, maître ou conservateur des rôles et archives, l'ordonnance royale continue : "On Nous a représenté que plusieurs institutions et familles particulières possèdent des collections de manuscrits et documents d'un intérêt général et public, dont la connaissance serait d'une grande utilité pour expliquer l'histoire, le droit constitutionnel, la science, et la littérature générale, et que, dans certains cas, ces documents pourraient se perdre ou se détériorer, et attendu que l'on Nous informe que plusieurs des propriétaires de ces manuscrits consentiraient à y donner accès et à permettre que leur contenu soit rendu public, pourvu que rien d'un caractère intime ou relatif au titre des propriétaires ne soit divulgué, * * * * * il y aurait avantage considérable pour le public à savoir généralement où ces documents et manuscrits sont déposés, et à ce que l'on publie le contenu de ceux qui peuvent servir à élucider l'histoire et le droit constitutionnels, la science et la littérature, Nous * * * * * nommons rechercher les endroits où ces papiers et manuscrits sont déposés; * * * * * vous autorisons à demander l'aide et la coopération de tous les propriétaires de manuscrits et documents, les invitant à vous aider dans la réalisation de l'objet de la commission, et à leur donner pleine assurance que l'on ne recherche que les documents ayant trait aux affaires publiques, et qu'aucun fait ou renseignement que l'on pourra trouver dans leurs collections, ne sera rendu public sans leur entier consentement ou permission."

J'ai cité un peu longuement cette ordonnance, parce que les instructions qu'elle contient peuvent aider à définir l'étendue des recherches que l'on pourra subséquemment faire en Canada.

Il est impossible de résumer les rapports dans des limites raisonnables, pour donner même la plus légère idée de la nature des documents découverts et rendus disponibles. Dans le premier rapport, il est dit que la commission avait été pleinement appréciée et favorablement reçue; qu'elle avait découvert plusieurs collections dont l'existence était inconnue; que 180 particuliers et chefs d'institutions s'étaient montrés entièrement disposés à coopérer avec les commissaires ou à demander leur assistance pour faire connaître le contenu de leurs collections, de sorte que la commission dut se borner d'abord à un examen préliminaire. Deux inspecteurs furent nommés en premier lieu, et l'on constata bientôt qu'il était nécessaire d'en nommer deux de plus; on publia une longue liste des collections examinées par eux et par les employés du bureau des archives publiques dont les services furent requis.

Le second rapport contient des listes des collections examinées subséquemment au premier, le rapport étant publié comme annexe. Je prends la liberté de citer les observations faites sur deux volumes relatifs aux manuscrits concernant l'Irlande, parce qu'elles viennent fortement à l'appui de l'opinion admise relativement à la direction que l'on devra donner aux recherches en Canada : "Aucun des deux volumes n'a particulièrement trait à l'histoire religieuse ou politique de cette période. Ils présentent exclusivement tous les deux, un intérêt social et économique, et les renseignements qu'ils donnent sur le caractère de la population, la tenure des terres, l'agriculture, les relations industrielles et économiques du pays et sur tout son état social, ne se trouvent point dans les documents imprimés relatifs à l'histoire de l'Irlande pendant le 18^{me} siècle. Les lettres semblent bien mériter publication." (Second rapport, page xxi.)

Les observations suivantes s'appliquent si bien à l'état des choses en Canada, que je cite le paragraphe suivant de la conclusion du même rapport : "Vos commissaires sont portés à croire que la continuation de leurs efforts pourra fournir le moyen de prévenir les éventualités auxquelles de précieuses collections de manuscrits sont exposées pour diverses causes—éventualités qui proviennent souvent de changements dans les familles, du déplacement des manuscrits, et de l'ignorance des localités dans lesquelles ils ont été transférés. * * * * * Aux personnes qui s'occupent de recherches biographiques, historiques ou politiques, on ne peut offrir de plus grand avantage que des renseignements bien authentiques sur l'endroit où l'on conserve les matériaux indispensables à la continuation de leurs recherches." (Idem, xxi.)